

ine s'il étoit inferé mot à mot dans le Traité définitif de Paix de la présente date. En foi de quoi nous Ministres Plénipotentiaires l'avons signé, & y avons apposé le cachet de nos armes : à Berlin ce 28. de Juillet de l'an 1742.

Signé, HYNDFORD. Signé, PODEWILS.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **F**Rancfort. La méthode d'inferer dans ces Journaux les pièces intéressantes qui émanent des Cours, étant fort du goût de nos Lecteurs, nous continuerons sur ce pied ; & nous commencerons le présent article, par un nouveau Décret de Commission de l'Empire du 22. Septembre, & porté deux jours après à la Diète, dans lequel l'Empereur repète d'abord le contenu de celui du 11. Août dernier, & se plaint que la Cour de Vienne dans son Rescrit du 29. du même mois, * lui a prêté un sens opposé à ses intentions, & tendant à mettre de la défiance entre le Chef de l'Empire & ses Membres. S. M. repète & déclare ensuite » qu'Elle persiste dans sa premiere résolution de boucher encore à tems la source d'où » pourroit naître une guerre générale, au désavantage irréparable de l'Empire, & d'épargner par-là l'effusion du sang Chérien. Qu'en » conséquence Elle est prête à congédier toutes les Troupes de France, à les retirer non- » seule-

* Ces deux Ecrits sont raportés dans le dernier Journal, page 287. & suivantes.